



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 45966

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur le projet de synchrotron de nouvelle génération Soleil, qui a récemment reçu l'avis favorable de l'Office parlementaire des choix scientifiques. Il convient de se réjouir de l'issue positive des discussions qui ont su dépasser tous les clivages, pour élever les débats dans une perspective à long terme tenant compte des besoins de la recherche tant en France qu'en Europe. Le Gouvernement cependant n'entend pas suivre cet avis positif, malgré les intérêts que ce projet représente pour la recherche et l'industrie françaises. Il lui demande de lui préciser les éléments qui fondent la décision du Gouvernement dont la réponse semble vivement contestée par la communauté scientifique.

Texte de la réponse

Le 11 septembre dernier, le ministre de la recherche annonçait la construction du synchrotron de troisième génération, « Soleil », sur le plateau de Saclay. Ce projet avait été abandonné en août 1999 et remis à l'ordre du jour dès mars 2000, suite aux avis des commissions d'experts, notamment de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST) qui concluait dans son rapport « à la construction indispensable et urgente d'un nouveau synchrotron dans notre pays ». Alors que la participation au projet franco-britannique Diamond ne garantissait pas d'offrir les capacités disponibles suffisantes pour permettre de répondre à toutes les demandes d'accès émanant des nombreuses équipes de recherche, la décision de doter la France d'un synchrotron de troisième génération est apparue scientifiquement nécessaire. Le rayonnement synchrotron de troisième génération, « Soleil », présentera les caractéristiques suivantes : un niveau d'énergie compris entre 23,5 et 2,75 GeV, 24 lignes de lumière, extensibles à 40 à long terme. La construction devrait débuter à l'automne 2001 avec la reprise de l'avant-projet détaillé ; un premier fonctionnement des 10 premières lignes devrait avoir lieu en 2005. Le projet final devrait aboutir en 2009 avec les 24 lignes prévues exploitables. Le coût total est estimé, pour les huit premières années, entre 1,5 et 1,6 milliard de francs. Le coût incombant réellement à l'Etat serait, avec la participation financière des collectivités locales et des partenaires étrangers, de 250 à 350 millions de francs. Onze régions correspondant à neuf projets se sont portées candidates à l'implantation de la machine. Le choix du ministre s'est porté sur le plateau de Saclay qui jouit d'un environnement scientifique et industriel très riche. Cet outil d'investigation, extrêmement puissant, de la matière sera utilisé aussi bien en recherche fondamentale (physique, chimie, sciences de la Terre) qu'en recherche appliquée (industrie pharmaceutique, métallurgie, microélectronique) par une large communauté d'utilisateurs français et européens de nombreuses disciplines.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45966

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2815

Réponse publiée le : 11 juin 2001, page 3422